

COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2017

PROCES-VERBAL

Effectif légal du Comité Syndical 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants

L'an deux mille dix-sept 26 juin à 20 heures, à la Mairie de Cusy s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>ABSENTS</i>
BAS CHERAN				
	<u>DELETRAZ</u>	<u>BRUNO</u>	Vote X	
	<u>BONNET</u>	<u>GUILLAUME</u>	Vote X	
	<u>BONTRON</u>	<u>FERNAND</u>	Voter X	
	<u>LACOMBE</u>	<u>JEAN PIERRE</u>		X
	<u>TRANCHANT</u>	<u>EDITH</u>	Vote X	
	<u>JACOB</u>	<u>JULIEN</u>	Vote X	
	<u>BOUVIER</u>	<u>SERGE</u>		X
	<u>BERNARD GRANGER</u>	<u>SERGE</u>	Vote X	
	<u>BLANC</u>	<u>PIERRE</u>		X
	BOUCHET	STEPHANE		X
	KRATTINGER	PHILIPPE		X
	ROSSILLON	JEAN LUC		X
	VUACHET	ANDRE	Vote X	
	BACHELARD	CHRISTIAN		X
	RICHARD	PASCALE		X
	CHATEL	BERNARD		X
MOLLIER	ALAIN		X	
TRANCHANT	YOHANN	Vote X		
MOYEN CHERAN				
	<u>MARTIN</u>	<u>JEAN CLAUDE</u>		X
	<u>DELORME</u>	<u>NOELLE</u>		X
	<u>PETIT</u>	<u>SERGE</u>	Vote X	
	<u>LAMOUILLE</u>	<u>ALAIN</u>		X
	<u>PERDRIX</u>	<u>MARIE LUCE</u>		X
	<u>REY</u>	<u>GILLES</u>	Vote X	
	<u>PERCEVEAUX</u>	<u>MICHELLE</u>	Vote X	
	<u>BRUSSOL</u>	<u>LAURENT</u>		X
	<u>REY</u>	<u>JACQUES</u>		X
FAVERON	MICHEL	Vote X		

	ABEL	FRANCOIS	Vote X	
	BILLET	THIERRY		X
	MUGNIER	GUY		X
	PITTE	ALAIN		X
	FRANCOIS	GILLES		X
	DEL GATTO	LAURENT	X	
	BOLLARD	ALAIN		X
	LAVIGNE DELVILLE	FRANCOIS		X
HAUT CHERAN				
	<u>CHASSOT</u>	<u>ALOIS</u>		X
	<u>DUPERIER</u>	<u>PIERRE</u>	Vote X	
	<u>FRESSOZ</u>	<u>JEAN PIERRE</u>		X
	<u>REGAIRAZ</u>	<u>DAMIEN</u>	Vote X	
	<u>BERTHOUD</u>	<u>LUC</u>		X
	<u>BOULNOIS</u>	<u>VINCENT</u>		X
	<u>HEMAR</u>	<u>PIERRE</u>		X
	<u>DARVEY</u>	<u>ALBERT</u>	Vote X	
	<u>CHAREYRE</u>	<u>HUGUES</u>		X
	GERARD	PIERRE	Vote X	
	DELHOMMEAU	ERIC		X
	BONNIEZ	ANNICK		X
	RENOIR	MARION		X
	ARMENJON	FRANCOIS		X
	GAMEN	PHILIPPE		X
	VENTURINI	JEAN MARC		X
	VINCENT	ADELINE		X
	CAILLE	LOUIS		X

Madame Marie-Luce PERDRIX donne pouvoir à M. Gilles REY.

Monsieur Serge PETIT, ouvre la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER est élu secrétaire de séance.

1) **Approbation du Procès-Verbal du 10 Mai 2017**

M. Serge PETIT demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 31/05/2017.

Pas de remarques.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Contrats prix par délégation

M. Le Président informe de la signature de deux marchés concernant l'étude des îles du Chéran :

Etude de restauration et de valorisation des Iles du Chéran

- Marché BIOTEC pour 32 075€ HT
- Marché ATEMIA pour 47 950€ HT

3) Approbation du Compte de Gestion 2016 du SMIAC

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

4) Compte Administratif 2016 du SMIAC

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du SMIAC. La balance des comptes s'établit comme suit :

Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté :	57 992,79 €
Dépenses de l'exercice :	252 408,37 €
Recettes de l'exercice :	291 361,06 €
<i>Résultat de l'exercice :</i>	<i>38 952,69 €</i>
Résultat à reporter sur 2017 :	96 945,48 €

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur reporté :	101 073,22 €
Dépenses de l'exercice :	326 960,44 €
Recettes de l'exercice :	373 786,98 €
Résultat de l'exercice :	46 826,54 €
Résultat à reporter sur 2017 :	147 899,76 €

Monsieur le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

M. Pierre DUPERIER premier Vice-Président prend la présidence et procède au vote.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

5) Approbation du compte de Gestion 2016 du SIABC

Suite à l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2016 portant dissolution du SIABC pour reprise de ses membres par le SMIAC, dès lors où le SIABC n'a plus d'existence juridique depuis le 1er janvier 2017, il s'avère que son comité syndical est dans l'incapacité de procéder au vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2016.

A ce titre, les services de la préfecture ont confirmé qu'il appartient au SMIAC d'adopter le compte de gestion 2016 du SIABC puisque l'ensemble de l'actif et du passif du SIABC lui ont été transférés.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, après examen des documents budgétaires et comptables transmis par les services du SIABC, le Président propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

6) Compte Administratif 2016 du SIABC

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2016 du SIABC.

La balance des comptes s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur reporté :	1 490,77 €
Dépenses de l'exercice :	126 133,16 €
Recettes de l'exercice :	126 139,90 €
Résultat de l'exercice :	6,74 €
Résultat à reporter sur 2017 :	1 497,51 €

Monsieur Serge BERNARD-GRANGER ex-Président du SIABC ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

7) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la procédure prévue par la comptabilité M 14, il convient de statuer sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du SMIAC et du SIABC

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 147 899,76€ pour le SMIAC et 1 497,51 € pour le SIABC,

Le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat antérieur reporté du SMIAC	101 073,22 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du SMIAC	46 826,54 €

Excédent de fonctionnement cumulé du SMIAC au 31/12/2016 147 899,76 €

Résultat antérieur reporté du SIABC	1 490,77 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du SIABC	6,74 €

Excédent de fonctionnement cumulé du SIABC au 31/12/2016 1 497,51 €

Résultat d'exploitation excédentaire affecté **au compte 002** : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement pour 2017 est de **149 397,27 €**

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

8) Programme INTERREG ALCOTRA « Eau concert II »

a. Présentation du projet

Régis TALGUEN rappelle le contenu du projet de coopération.

Les partenaires : Le SMIAC (Chef de File) – la Région Piémont – Le BIM Doire Baltée

Les partenaires associés : La région Val d'Aoste – Le Fonds de Conservation pour les Rivières Sauvages

Durée de la programmation 3 années (sept 2017 – sept 2020).

Le Comité de programmation de mars 2017 a admis à financement le dossier « Eau-Concert 2 », sous conditions :

1. La diminution du montant total pour chaque partenaire de 15%,
2. Maintenir les résultats et les objectifs du dossier déposé,

Il est précisé qu'il reste la possibilité pour le SMIAC de chercher des financements auprès de l'Agence de l'Eau RMC et des Conseils Départementaux pour venir compenser cette baisse de 15% de fonds FEDER.

Contenu du projet :

Le programme concernant le SMIAC se répartit en 5 activités :

a. Activité 1 - Valorisation et de sauvegarde des berges & des écosystèmes aquatiques

- Renforcement réseau de mesures (station limnimétrique). 65 000 € HT
- Travaux Renouée 420 000 € HT
- Renforcement du monitoring Chéran 150 000 € TTC

SOUS-TOTAL : 635 000 €

b. Activité 2 - Concertation avec les habitants et définition collective des interventions

- Sensibilisation acteurs économiques Bauges 14 311 € TTC
- Sensibilisation riverains 25 825 € TTC

SOUS-TOTAL : 40 136 € TTC

c. Activité 3 - Sensibilisation et formation

- investissements Equipe Rivière 90 000 € HT
- Formation Equipe Rivière 14 880 € HT
- Chef d'équipe Rivière 108 000 € HT
- Charge de fonctionnement Chef Equipe 16 200 € HT
- Collaboration, échanges scolaires 90 000 € HT
- Sensibilisation invasives (collectivités, entreprises,...) 6 600 € HT
- Sentier thématique Chéran-Dadon 40 000 € HT

SOUS.TOTAL: 365 680€ TTC

d. Activité 4 – Communication et information

- Journal du Chéran/1 an 27 300 € HT
- Fête de la rivière sauvage (2018 et 2020) 20 000 € HT
- Formation Web site internet 2 000 € TTC

SOUS.TOTAL: 49 300 € TTC

e. Activité 5 – Gouvernance et gestion du projet

- Animation du programme 1 poste/3 années 123 000 € HT
- Prestataire animation 117 400 € HT
- Charge de fonctionnement poste 18 450 € HT
- Contrôle premier niveau 6 000 € HT
- Frais de déplacements 9 000 € HT
- Interprétariat 6 000 € HT

SOUS-TOTAL : 279 850 € HT

BILAN Global sur 3 années : Coût global sur les 3 années : 1 396 966 € - FEDER : 981 378 € (71,63%) –

Reste à charge SMIAC sur 3 années : 388 588 € (28,6%)

Questions :

Concernant l'équipe rivière, plusieurs questions ont été soulevées :

Serge BERNARD-GRANGER demande ce qu'il adviendra, au bout des 3 années d'INTERREG, des personnes embauchées en Contrats d'avenir, que deviendra l'équipe rivière ?

Le Président, précise que l'idéal serait la poursuite avec cette même équipe, dans le sens de l'internalisation de compétences, ce qui permettra de répondre aux objectifs de la GEMAPI, qui impose aux collectivités GEMAPIENNE de se structurer. Cette équipe donnera de la visibilité au SMIAC sur le terrain. L'équipe rivière pourra être financée par la suite par la taxe GEMAPI.

Il est précisé que dans la plaquette et la modélisation financière faite par le SMIAC (600 000 € à restant à charge), le coût de cette équipe rivière était intégré **sans les aides Européennes FEDER**. Ces aides sont donc à déduire du reste à charge.

Serge BERANRD-GRANGER explique que lors du dépôt du dossier de candidature INTERREG il s'était abstenu sur la question de cette équipe rivière, car il estimait que le SMIAC n'était pas prêt et qu'à l'époque, il y avait des doutes sur l'avenir du SMIAC.

Il souhaite par ailleurs que l'encadrement de cette équipe rivière ne se fasse pas au détriment du travail des techniciens rivière déjà bien occupés et dont le rôle premier n'est pas d'encadrer ces nouvelles recrues. Il est précisé que c'est justement pour cela qu'un responsable d'équipe sera recruté sur un profil de poste intégrant cette contrainte. Le Président précise que le bureau du SMIAC sera associé à ce recrutement.

M. DEL GATTO remarque que le temps d'intervention sur la rivière va beaucoup augmenter. Cela veut-t-il donc dire qu'actuellement ce que fait le SMIAC est nettement insuffisant ? ou cela permettra-t-il de se donner plus de temps pour élargir le domaine d'actions du SMIAC ?

Les techniciens précisent que les travaux d'entretien effectués actuellement par le SMIAC se réduisent au strict minimum. En 2014 un plan de gestion des boisements de berges et une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes a été établis (dans le cadre de la première coopération INTERREG) et que pour l'instant il n'est pas mis en œuvre. L'équipe rivière permettra de l'appliquer.

L'équipe rivière sera aussi l'occasion d'élargir les actions du SMIAC en ce qui concerne par exemple des petits chantiers de protections de berges d'intérêt local, ou sur de la restauration/entretien de zones humides.

M. Yohann TRANCHANT intervient suite à cette explication. Il fait remarquer que l'on vient de voter un résultat de l'exercice avec un résultat positif (147 899,76 €). Il demande pourquoi cet excédent alors que l'on explique les travaux de gestions des cours d'eau sont nettement en dessous de ce qu'il faudrait faire ? Est-ce un problème de dynamisme ?

Il est expliqué que le résultat 2016 est positif en fonctionnement du fait de l'arrivée en retard d'une subvention FEDER (qui aurait dû arriver en 2015) et un résultat positif en investissement du fait de la réalisation d'un emprunt.

M. Serge PETIT précise par ailleurs qu'il avait expliqué dès 2014, que la décision prise de geler la cotisation du SMIAC à 6,26 €/ habitant compte tenu des incertitudes liées à la réforme territoriale mais de maintenir le SMIAC, entraînerait un épuisement très rapide de ses excédents de fonctionnement. Ce choix avait été fait la perspective de la gestion de la compétence GEMAPI par le SMIAC. Ainsi, le budget 2017 avait été voté dans l'urgence sans le résultat de l'exercice, ce qui n'avait pas permis d'inscrire toutes les actions du SMIAC, d'où le vote du budget supplémentaire à suivre.

En fin de présentation M. le Président souligne le fait que les partenaires Italiens étaient très présents lors des différentes réunions notamment les élus locaux. M. PETIT souhaiterait avoir au moins 4 à 5 personnes volontaires au sein du SMIAC pour participer à ces rencontres qui ont lieu 2 à 3 fois par ans.

Il ressort que lors de l'organisation de ces réunions, les élus du SMIAC en soit informé à l'avance pour lancer un appel aux élus qui sont disponible et intéressés pour participer.

M. Laurent DEL GATTO demande sur quel poste va-t-on réduire le budget pour répondre à la demande de l'Europe sur la baisse de 15% des dépenses ?

Il est précisé qu'il y a la possibilité pour le SMIAC de solliciter des cofinancements auprès de l'Agence de l'Eau, pour compenser ces 15% de FEDER en moins.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

9) Etude volume prélevable « ressource en eau »

Le projet est présenté par Régis TALGUEN.

Une étude volume prélevable et plan de gestion de la ressource en eau se décompose en différentes phase successive :

Phase 1 : Recueil des données et caractérisation du bassin versant (*Etat des lieux, comment fonctionne le bassin versant au niveau hydrogéologique, des débits, de la pluviométrie etc.*)

Phase 2 : Bilan des prélèvements et perspectives d'évolution (*Quels sont les prélèvements en eau actuel sur l'ensemble du bassin versant ? quels seront les besoins de mains via les PLU(I), comment va évoluer le territoire ? quels évolution à prévoir lié au changement climatique ?*)

Phase 3 : Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes (*Y a-t-il des impacts liés aux prélèvements actuels, ou sont-ils ?, quels impacts ? quels impacts à venir lié au changement climatique ?*)

Phase 4 : Détermination des débits minimum biologiques (*Quels débits minimum faut-il laisser aux cours d'eau du territoire pour pouvoir leur garantir un bon état écologique tout en anticipant le changement climatique*)

Phase 5 : Détermination des volumes Prélevables et des débits d'objectifs d'étiage (*Quels sont les volumes prélevables possible pour garantir les débits minimum biologique des cours d'eau, sont-ils en adéquation ? y-a-t-il des marges de progressions ?*)

Phase 6 : Propositions de scénario de répartition des volumes entre les usages et les différents acteurs (*Mettre tous les acteurs liés à l'eau, gestionnaires, professionnels, services de l'état autour de la table, Propositions de programme d'actions pour mettre en adéquation, harmoniser, les prélèvements, modalité du partage de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant ?*)

Questions :

M. Serge BERNARD-GRANGER demande des précisions concernant le phasage de l'étude ?

La durée prévisionnelle de 1,5 année d'étude, pour qu'il soit annexé au PLU(I)

M. Bruno DELETRAZ demande si une telle étude peut remettre en question des volumes qui sont déjà prélevés ?

La réponse est que cela n'est pas exclu, comme par exemple l'étude réalisée sur le bassin versant des Usses pour lequel le territoire est en déficit en eau. Les conclusions de l'étude disent qu'il faut diminuer les prélèvements en eau sur ce territoire, en améliorant les rendements des réseaux, en diminuant la consommation en eau des ménages et des industriels à hauteur de 2%/an, en lien avec une maîtrise de la croissance démographique.

10) Vote du budget supplémentaire 2017

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet du budget supplémentaire dont la balance générale donne les résultats suivants :

LIBELLES	Reports	Propositions Nouvelles	Total
<i>DEPENSES</i>			
Dépenses de fonctionnement		262 314,01	262 314,01
Dépenses d'investissement	135 402,00	-90 371,26	45 030,74
<i>RECETTES</i>			
Recettes de fonctionnement		262 314,01	262 314,01
Recettes d'investissement	103 946,00	-58 915,26	45 030,74

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget supplémentaire 2017.

Le vote se fait à main levée, adoption à l'unanimité.

11) Questions Diverses :

GEMAPI :

M. Damien REGAIRAZ demande au Président si des rencontres ont eu lieu entre le SMIAC et Chambéry Métropole concernant la compétence GEMAPI.

Le président indique qu'un travail est en cours entre le SMIAC, SEPIA Conseils et Maître Philippe MARC pour finaliser d'ici mi-juillet les documents nécessaires à un transfert de la compétence GEMAPI (feuille de route, statuts, délibérations, modalités de vote de la taxe – si tel est le choix des EPCI ...).

Les élus et les services des EPCI seront alors contactés.

Le Président précise qu'une étude approfondie des textes (CGCT, CGI, CE, jurisprudences ...), textes pas forcément rédigés de façon spécifique pour la GEMAPI, est vraiment indispensable. Ce travail est fait en concertation avec les services de l'Etat.

Prochain Bureau : Avant le 15/07/2017 (*travail exclusif sur la GEMAPI*)

Prochain Comité Syndical : le 09/2017 (*GEMAPI*)

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 juin 2017 à 22h00 a été après lecture, signé par le Président et le secrétaire.

La séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance,

Le Président du SMIAC,